

# DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017

## DOSSIER COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE A LA VILLE DE BIARRITZ

La Ville de Biarritz a mis en place depuis le début de l'année 2015 une grille d'analyse des demandes de subvention déposées par les associations, basée sur un certain nombre de critères objectifs.

Afin de permettre une meilleure et plus juste analyse des demandes exprimées, il est nécessaire que chaque association dépose auprès des services financiers de la Ville un dossier complet, composé du dossier unique de subvention ([Cerfa N°12156\\*04](#)) et du présent dossier complémentaire et spécifique à la Ville de Biarritz.

Les documents sont à compléter et à retourner avec les pièces sollicitées auprès des services financiers, situés au 4<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville, avant le 31 décembre 2016.

Vous pouvez les communiquer par mail à l'adresse suivante : [finances@biarritz.fr](mailto:finances@biarritz.fr).

L'ensemble des dossiers se trouve sur le site internet de la Ville de Biarritz :

<http://ville.biarritz.fr/vivre-a-biarritz/associations/les-rendez-vous-de-la-vie-associative/>

## DOSSIER COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE A LA VILLE DE BIARRITZ

En référence au dossier <a href="#">Cerfa N°12156*04</a>	Pièces ou informations demandées
1.1 Présentation de l'association	Fournir en feuille annexe : <input type="checkbox"/> La composition du bureau et du conseil d'administration <input type="checkbox"/> La présentation des activités prévues, les objectifs et moyens envisagés
1.2 Présentation de l'association	Préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> Le nombre d'adhérents : ..... <input type="checkbox"/> Le nombre de bénévoles encadrants : ..... <input type="checkbox"/> Le nombre d'emplois par heures rémunérées : .....
2. Budget prévisionnel de l'association	Préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> L'utilisation envisagée de la subvention demandée : ..... .....
3.1 Description du projet	Préciser ci-dessous : <input type="checkbox"/> Le montant des cotisations proposées à vos adhérents (mini/maxi/médian) : .....
En complément	<b>A adresser avant le 31 janvier 2017 et à l'issue de l'Assemblée générale :</b> <input type="checkbox"/> Le procès verbal de l'Assemblée Générale avec le compte-rendu des activités en 2016 <input type="checkbox"/> Le bilan et le compte de résultat de l'année 2016 avec solde de trésorerie

**Attention** : Les dossiers remis hors délai ou incomplets ne pourront être instruits et ceux-ci ne pourront pas donner lieu à un examen municipal pour l'attribution d'une subvention.